Annexe I : Inventaire des appareils générant des rayons X (établissements de classe III)

Nom et adresse du cabinet dentaire :											
Nom du médecin-dentiste responsable :											
Etage	Salle	Fonction(*) (IO, OPG, TR)	Fabricant	Modèle d'équipement / IUD-ID de base(**)	N° série / IUD si disponible	Date de fabrication	Date d'installation	Plage kV (tension min et max du tube)	mAmax (courant max. de l'anode)	Propriétaire précédent / installateur	Mise hors service? Démonté/repris par : nom de la firme ou du médecin
	Appareils actuellement existants au cabinet dentaire (préciser à droite quels appareils seront mis hors service) :										
	Appareils prévus à installer au cabinet dentaire :										

Nombre maximal des appareils à rayons X fonctionnels détenus à l'adresse indiquée : _____
Si le médecin-dentiste responsable dispose encore d'appareils radiologiques à d'autres adresses, il introduit un inventaire par adresse.

Nombre maximal de radiographies IO par semaine : _____
Nombre maximal de radiographies sur OPG par semaine : _____
Ces chiffres indiquent la somme des radiographies pour tous les utilisateurs des appareils RX.

(*) : **Fonction** décrit le type d'équipement : IO = appareil RX à récepteur d'image intraoral, OPG = orthopantomographe, TR = OPG avec téléradiographie
(**) : Donner la dénomination complète et sans équivoque de l'équipement, y compris la variante et option(s) choisie(s). L'IUD-ID de base est le principal identifiant d'un modèle de dispositif selon Règlement (UE) 2017/745.
Attention : Appareils IO : Veuillez prévoir une collimation rectangulaire du faisceau RX. L'appareil RX tenu à la main est interdit.
Appareils OPG : Certaines vérifications (p.ex. géométrie du faisceau / position sur le récepteur d'image) peuvent nécessiter un accès dans le mode entretien de l'appareil, ou une documentation préalable et traçable à l'OPG installé par l'installateur de l'OPG.